

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article3437>

# Au journal officiel du 26 août 2012

- Actualité - Au journal officiel -



Publication date: dimanche 26 août 2012

---

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous  
droits réservés

---

# Taxe annuelle sur les véhicules les plus polluants

[1]

---

## Fiscalité et finances publiques

– Décret n° 2012-998 du 24 août 2012 relatif au [report pour l'année 2012 de la date limite d'émission des titres de perception de la taxe annuelle sur les véhicules les plus polluants](#) NOR : EFIE1227993D [2]

---

[L'intégralité du JORF n°0198 du 26 août 2012](#)



---

[1] Photo : © Kret

[2] Le décret a pour objet de reporter la date limite d'émission des titres de perception relatifs à la taxe annuelle sur les véhicules polluants, initialement fixée au 30 avril de l'année d'imposition par l'article 313-0 BR quater de l'annexe III au code général des impôts. La mise en place progressive du nouvel outil de gestion et d'information financière de l'Etat a eu pour effet de modifier les pratiques de gestion comptable et budgétaire et de redéfinir les relations entre les acteurs. La gestion en 2012 des titres relatifs à la taxe sur les véhicules polluants au sein du nouveau système d'information nécessite, compte tenu des délais de mise en place du nouveau circuit de traitement des titres de perception, un report au 30 septembre de la date limite d'émission des titres pour l'année 2012.